REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N° 0012-2026/CNDH-P.I.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a appris avec une profonde tristesse le rappel à Dieu de **Monsieur Marabata DIARRA**, membre de l'Association anti-esclavage « Gambana », survenu le **dimanche 28 juin 2026**.

En cette douloureuse circonstance, la CNDH rend un hommage appuyé à la mémoire d'un homme engagé, qui s'est illustré par son militantisme en faveur de la dignité humaine, notamment **dans la lutte contre l'esclavage par ascendance**. Son combat en faveur de la justice, de l'égalité et du respect des droits fondamentaux demeurera une source d'inspiration.

La Commission présente ses condoléances les plus attristées à sa famille, à ses proches, à l'ensemble des membres de l'Association « Gambana », ainsi qu'à tous les défenseurs des droits humains affectés par cette disparition.

La CNDH exprime sa solidarité envers les personnes endeuillées et prie pour que le Tout-Puissant accueille le défunt dans Son infinie miséricorde.

Bamako, le 29 juin 2026
La Présidente par intérim

Me Aminata Founé TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000